

Le 18 mars 2024

**A l’attention de**

**Monsieur le Premier Ministre**

**Monsieur le Ministre de l’Agriculture et la Souveraineté Alimentaire**

**Madame la Ministre déléguée de l’Agriculture et la Souveraineté Alimentaire**

La Confédération paysanne revient vers vous concernant les mesures destinées à «sortir de la crise agricole». Nous tenons à rappeler que si la colère s’exprime moins dans les rues, les difficultés subies par les agriculteurs sont toujours aussi épidermiques et prégnantes dans les territoires. Ce courrier complète les précédents documents remis à plusieurs reprises ces dernières semaines.

La Confédération paysanne reste dans l’attente du **calendrier clair et efficient sur les 62 + 4 mesures proposées par le gouvernement.** De la même façon, nous attendons et sommes disposés à travailler avec **tous** **les syndicats agricoles représentatifs pour avancer.** Et ceci est important pour les mesures « sortie de crise », le PJLOA et la loi EGALIM voire d’autres chantiers s’il y a lieu.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les **mesures de simplification**. Nous comprenons et revendiquons également la nécessité d’alléger les lourdeurs administratives, qui pèse sur le fonctionnement, limite et pénalise bien souvent les petites structures. Pour autant, la volonté de simplification qui répond à des ambitions de compétitivité ne peut pas justifier la détérioration des mesures agro environnementale qui protègent en premier lieu les agriculteurs , les citoyens, consommateur-rices.  La souveraineté alimentaire, bien comprise, tel que défini comme l’alimentation choisie par la population, exige des ambitions de qualité et de résilience.

Ainsi nous dénonçons les mesures qui  vont à l’encontre du principe de non régression en matière de droit environnemental., mais également  les mesures de simplification du droit du travail encouragent une précarisation des salariés et une dégradation de leurs conditions de travail, alors que le secteur agricole est déjà peu attractif et peine à recruter.

La pérennisation du TODE relève d’une logique d’exonération de cotisations, fuite en avant pour le financement de la protection sociale. Ce que nous avons besoin, c’est d’une refonte de la fiscalité agricole pour soutenir bien davantage l’emploi paysan et salarié, et non le surinvestissement et la capitalisation

La recherche de **prix** est la mesure la plus attendue et la plus structurelle pour pouvoir engager les autres chantiers indispensables : transition agroécologique, dynamique d’installation-transmission, vitalité des territoires ruraux… Or, c’est quasiment la mesure la moins détaillée jusqu’à ce jour, à part l’annonce de prix planchers par le Président de la République. Nous répétons l’absolue nécessité d’ouvrir un chantier de grande ampleur sur la rémunération des agriculteurs et la mise en place de prix minimum grâce à des indicateurs objectifs intégrant nos coûts de production, notre rémunération et notre protection sociale. Ce chantier sur la rémunération doit s’accompagner de mesures de protection face aux importations déloyales, avec l’activation de clauses de sauvegarde et l’établissement de prix minimum d’entrée au niveau des prix planchers sur le territoire national, mais aussi l’exclusion de l’agriculture et de l’alimentation des accords de libres échanges.

Nous sommes défavorables aux accords de libre-échange, avec ou sans clauses miroir. Ces clauses miroir sont un leurre et ne concernent pas du tout l’ensemble des normes, encore moins les normes sociales. La focalisation sur les aspects « déforestation » ou autre (« antibiotique ») ne peut masquer la disparité énorme concernant les normes sociales ou les structurations foncières. Ces accords de libre-échange ne font que tirer vers le bas les prix agricoles, ce qui rend impossible toutes politiques publiques durables de relocalisation et de transition agroécologique que ce soit dans les pays importateurs qu’exportateurs. L’agriculture et l’alimentation doivent sortir des accords de libre-échange. Nos agricultures ne sont pas des monnaies d’échange !

Il y a urgence à agir pour le revenu paysan dans toutes les filières, sans attendre l’automne, y compris en utilisant le vecteur de la loi d’orientation agricole qui arrive bientôt au Parlement.

En conséquence nous attendons des mesures de répartition de la valeur dans les filières alimentaire, l’encadrement des marges de l’agro-industrie et de la grande distribution

Le respect de la loi Egalim concernant l’approvisionnement de la restauration collective doit être effectif dès la rentrée 2024/2025. Le taux de 20% de bio dans les cantines collectives est d’une urgence absolue car il permettrait aussi d’augmenter la demande en produits bio et redonner de l’air aux producteurs et productrices bio ainsi que relancer le développement des filières bio en France. Idem pour le taux de 50% en local… lié intrinsèquement aux dynamiques de marchés et prix minimum.

Les réponses apportées et les engagements pris par le gouvernement doivent aussi déterminer une orientation claire de notre politique agricole et répondre aux enjeux de **renouvellement des générations**, d’installation de paysan-nes nombreuses sur le territoire, en permettant une juste rémunération du travail et assurer un devenir grâce un accompagnement proactif de la transition agroécologique.

Nous avons déjà indiqué que, en l’état actuel, **le PLOA** n’est pas à la hauteur des enjeux de transmission. Pire, elle ouvre la voie à la financiarisation des exploitations et du foncier agricole, le renforcement du contrôle des structures ainsi que de la loi Sempastous est indispensable. Sinon cette loi ne stoppera pas la tendance à l’agrandissement des structures agricoles et échouera donc dans l’état actuel à redresser la démographie paysanne. L’augmentation du budget AITA doit servir la pluralité des acteurs engagés dans l’installation-transmission. Le réseau de la FADEAR est aujourd’hui insuffisamment reconnu alors que son expertise et son rôle est majeur pour l’installation-transmission en France : intégration de l’approche genre, accompagnement du cédant, bonne connaissance des profils non issus du monde agricole. EN l’absence de reconnaissance concrète du pluralisme syndical et du pluralisme des acteurs d’accompagnement à l’installation-transmission (FADEAR) et du développement agricole (INPACT), le fonctionnement du guichet unique

Structurellement, **la PAC** doit évoluer via une première révision pour la campagne 2025 du PSN: ouverture et accessibilité des MAEC partout sur le territoire, passage à un système d’aide à l’actif, l’activation de l’aide petites fermes, relèvement de la SAU totale pour accéder à l’aide couplée maraichage et des mesures fortes d’accompagnement à la transition agroécologie production.

En ce qui concerne **les retraites** nous restons opposés à un dispositif qui ne permettent pas une revalorisation des plus faibles retraites et/ou qui fasse des perdants. La Confédération paysanne avait déjà fortement alerté sur la fausse bonne idée des 25 meilleures années. Nous avons travaillé à un scénario technique désirable qui permet de revaloriser en priorité les petites retraites agricoles.

Le plan de souveraineté **élevage** est en grande partie un recyclage de mesures déjà prévues. Nous attendons notamment une revalorisation du crédit d’impôt remplacement en portant à 100% la prise en charge de 21 jours de congés, avec avance annuelle. Attention à la dématérialisation des passeports et cartes vertes des bovins que l’Etat s’engage à financer dans ce plan, il s'agit là d'une surtransposition de la règlementation européenne et d'une mesure qui ne répond pas aux besoins des éleveurs.

Concernant **la gestion de l’eau**, les évolutions des règles concernant les projets d’ouvrages hydrauliques sont à l’exact opposé de ce qu’il convient de faire concernant ce commun qu’est l’eau. Il s’agit bien d’intégrer ces projets dans leur territoire, de définir les priorisations d’usage de l’eau au sein du monde agricole et entre secteurs, de plafonner les prélèvements individuels pour mieux répartir la ressource… Nous avons besoin d’une gouvernance démocratique, indispensable pour faire face aux enjeux actuels et pour éviter de façon responsable les maladaptations au changement climatique. La volonté de se passer d’études HMUC, comme demandé par la Chambre d’Agriculture Pays de Loire, montre bien la négation même de l’état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau. LA Confédération paysanne demande, en période de sécheresse, la généralisation partout en France des dérogations pour les maraichers (sur les volumes d'eau et horaires d'irrigation) en ce qui concerne les taches qui concerne les semis et plants (bassinage, arrosage, etc) pendant les heures dédiées à ces activités.

Gouvernance démocratique et changement du système agricole et alimentaire sont nécessaires pour relever le défi de la raréfaction en eau

Parmi les 62 mesures, celle liée aux nouveaux **OGM** est particulièrement scandaleuse, elle n’est, en aucuncas, demandée par les agriculteurs·rices en colère sur le terrain. Elle est l’exemple symbolique de l’opportunisme des lobbyistes des multinationales pour faire avancer leur agenda contre l’intérêt des paysan·nes et l’intérêt général. Le récent rapport de l’ANSES démontre bien la dangerosité du projet de déréglementation en cours. Les risques sont énormes sur le plan du brevetage du vivant, de la protection des semences paysannes et des droits des paysan·nes et consommateurs·rices.

Nous restons à votre disposition pour approfondir ces sujets, sincèrement

Laurence Marandola

**Porte-parole Confédération paysanne**